

Mesdames et Messieurs les
Conseillers Communautaires

Aigues-Mortes, le 10 JUIL. 2026

CONVOCATION

Le Conseil communautaire se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 16 juillet 2026 à 18h30
au siège de la Communauté de communes Terre de Camargue
Salle du Conseil communautaire
13 rue du Port
30220 Aigues-Mortes

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire en mes salutations distinguées.

**Le Président,
Thierry FÉLINE**



- Adoption du procès-verbal provisoire du Conseil communautaire du 04 juin 2026

Page 1/2

J'attire votre attention sur l'obligation faite aux élus éventuellement intéressés par une affaire de s'abstenir de participer au vote de celle-ci et, plus largement, de ne pas intervenir d'une quelconque manière dans le processus décisionnel. Pour s'assurer de la validité de l'ensemble des délibérations, il vous est demandé de signaler un tel cas de figure au Secrétariat de séance.

Ordre du jour :

1. Modification du tableau des effectifs budgétaires
2. Décision modificative n° 1/2026 du budget principal
3. Attribution d'une subvention à l'association « Saint Louis Events » dans le cadre des fêtes médiévales de la Saint Louis du 21 au 23 août 2026 à Aigues-Mortes
4. Attribution d'une subvention au club de football « L'émulation sportive du Grau du Roi »
5. Ouverture de la consultation publique des propriétaires et occupants des zones d'activités sises sur le territoire de Terre de Camargue dans le cadre de l'inventaire obligatoire des ZAE – Loi Climat et Résilience
6. Attribution d'une subvention au Syndicat « Vins Sable de Camargue » pour la réalisation d'une bouteille syndicale
7. Convention de mise à disposition des données MAJIC entre la Communauté de communes Terre de Camargue et ses communes membres
8. Actualisation de la participation de la CCTC liée aux frais de fonctionnement de l'Entente du Golfe d'Aigues Mortes
9. Actualisation de la participation financière de la CCTC sur la convention de délégation portant sur les études des systèmes d'endiguement rive droite du Vistre dans la plaine de Saint Laurent d'Aigouze suite à une baisse des subventions
10. Convention de contrôles microbiologiques des surfaces et de surveillance de la qualité de l'eau des restaurants scolaires du territoire avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard
11. Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Saint Laurent d'Aigouze auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue